

21. Questions concernant l'Ukraine

A. Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une séance qui a pris la forme d'une séance d'information⁴⁰⁴ sur la question intitulée « Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136) ». On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur la séance, notamment sur les participants et les orateurs.

Le 25 avril 2019⁴⁰⁵, le Conseil a entendu les exposés présentés par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, et le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en Ukraine et au Groupe de contact trilatéral. Dans le contexte de l'élection présidentielle tenue le 21 avril 2019 en Ukraine et du décret présidentiel russe publié le 24 avril, qui permettait à des Ukrainiens d'obtenir la citoyenneté russe au terme d'une procédure simplifiée, les intervenants ont souligné que pour faire face à la situation dans l'est du pays, il

importait d'appliquer pleinement les accords de Minsk, d'éviter toute politisation de l'aide humanitaire et notamment de lever des fonds et de procéder d'urgence au déminage humanitaire. Ils se sont inquiétés de la détérioration des conditions de sécurité, qui entravait la liberté de circulation dans le pays et la capacité de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine de s'acquitter de son mandat.

Pendant la séance, des membres du Conseil⁴⁰⁶ ont notamment commenté la décision de la Fédération de Russie de faciliter l'octroi de la nationalité russe aux habitants ukrainiens des régions de Donetsk et de Louhansk et l'incidence que celle-ci aurait sur l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que sur les accords de Minsk. Des membres du Conseil ont également évoqué la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine. Certains d'entre eux⁴⁰⁷ se sont principalement attardés sur la désescalade du conflit et d'autres⁴⁰⁸, sur les conséquences que ce conflit aurait pour les conditions humanitaires sur le terrain et la fourniture de l'aide humanitaire.

En 2019, le Conseil a également examiné la situation en Ukraine au titre de la question intitulée « Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264) »⁴⁰⁹.

⁴⁰⁴ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁴⁰⁵ Voir S/PV.8516.

⁴⁰⁶ France, États-Unis, Belgique, Pologne, Pérou, Royaume-Uni et Fédération de Russie.

⁴⁰⁷ France, États-Unis, Afrique du Sud, Koweït et Indonésie.

⁴⁰⁸ France, Afrique du Sud, Belgique, Guinée équatoriale, Koweït, Côte d'Ivoire, Pérou et Royaume-Uni.

⁴⁰⁹ Voir section 21.B de la première partie.

Séance : lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8516 25 avril 2019			Ukraine	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Sous-Secrétaire	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				générale aux affaires humanitaires et		
				Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence,		
				Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine,		
				Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en Ukraine et au Groupe de contact trilatéral		

^a L'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE ont participé à la séance par visioconférence depuis Kiev.

B. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Pendant la période considérée, le Conseil a tenu deux séances au titre de la question intitulée « Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264) »⁴¹⁰. Toutes deux étaient des séances d'information⁴¹¹. On trouvera dans le

tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs.

Pendant les deux séances qu'il a tenues le 12 février et le 16 juillet 2019, le Conseil a entendu divers orateurs. À sa séance du 12 février⁴¹², il a entendu le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en Ukraine et au Groupe de contact trilatéral. Dans leurs déclarations, les intervenants ont centré leurs propos sur la situation générale en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et les obstacles qui continuaient d'entraver l'application des accords de Minsk. Ils ont notamment demandé le retrait des armes lourdes, le désengagement des forces, ainsi que l'intensification

⁴¹⁰ Outre ces deux séances, le Conseil n'a pas adopté l'ordre du jour provisoire de la 8529^e séance, celui-ci n'ayant pas obtenu le nombre de voix requis (S/PV.8529). Pour plus d'informations sur l'adoption de l'ordre du jour, voir la section II.A. de la deuxième partie.

⁴¹¹ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁴¹² Voir S/PV.8461.